

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 2024-06-057

Convention de mise à disposition gratuite d'un minibus 9 places du collège Anne Frank au profit de l'accueil jeunes de la ville de Morières-lès-Avignon

Rapporteur : Éric DEVALQUENAIRE

<u>Date de Convocation</u> : 20 juin 2024	<u>Séance du 27 juin 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 02 juillet 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les-Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 22	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI pouvoir à Fabrice BAUDOIN, Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE, Emmanuelle BLANC pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui énonce que Monsieur le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tout acte conservatoire de ses droits

Considérant que la mise à disposition annuelle, à titre gratuit, du minibus du collège Anne Frank relève de la coopération avec l'Accueil jeunes sur la mise à disposition en retour du minibus de la ville de Morières-lès-Avignon.

Considérant que le respect de certaines règles s'impose aux utilisateurs pour garantir les meilleures conditions d'utilisation du matériel communal.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les actes y afférents

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/06/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

